Les attaques terroristes brutales du Hamas contre Israël et de manière ciblée contre des civils ont suscité l'horreur. La Suisse doit maintenant se positionner clairement. La FSCI et la PJLS demandent au Conseil fédéral et au Parlement de mettre enfin en œuvre une interdiction du Hamas.

Les attaques massives du Hamas contre Israël montrent que le Hamas ne peut être qualifié que d'organisation terroriste brutale. Le matin de la grande fête juive Simchat Thora, des milliers de roquettes se sont abattues sur tout Israël. Des commandos terroristes ont pénétré loin à l'intérieur du pays. Leurs cibles étaient principalement des civils dans les villes, les villages, les kibouzim et même lors d'un festival de musique. Des centaines de personnes ont été brutalement assassinées et souvent exécutées. Des dizaines de personnes, y compris des femmes et des enfants, ont été emmenées dans la bande de Gaza. La FSCI et la Plateforme des Juifs Libéraux de Suisse PJLS exigent désormais une prise de position claire de la Suisse et donc une interdiction de l'organisation terroriste Hamas.

Le Hamas n'est pas un interlocuteur pour la paix

Le Hamas défend une idéologie profondément antidémocratique, misanthrope et antisémite. Dans sa charte fondatrice, il appelle à tuer les juifs et invoque un mythe antisémite de la conspiration mondiale. Jusqu'à présent, le Conseil fédéral suisse s'est basé sur un document de position du Hamas datant de 2017, dans lequel le Hamas se montrerait "plus pragmatique". Ce document de position ne remplace toutefois pas la charte fondatrice, cette dernière n'ayant jamais été qualifiée de sans objet jusqu'à présent. Mais même dans le nouveau document de position, le droit à l'existence d'Israël est contesté et la lutte armée est défendue comme un moyen légitime de résistance. Ces deux points ont été condamnés "en toute clarté" par le Conseil fédéral dans le passé.

Malgré cela, la politique suisse au Proche-Orient considère qu'elle continue à dialoguer avec le Hamas. Selon la tradition des "bons offices", il faudrait parler avec toutes les parties dans un conflit, afin de maintenir le dialogue et la possibilité de discussions de paix ouvertes. Le Hamas s'est complètement discrédité en tant qu'interlocuteur pour la paix avec ses attaques et justifications méprisantes et radicalement destructrices. Une prise de position claire contre la terreur brutale du Hamas doit être considérée comme éminemment décisive pour l'opinion publique et vis-à-vis du Hamas lui-même.

Le Hamas est une organisation terroriste - en Suisse aussi

Une classification claire du Hamas comme organisation terroriste et une interdiction basée sur cette classification font l'objet de discussions récurrentes en Suisse depuis des années. Le Conseil fédéral a adopté à plusieurs reprises le point de vue selon lequel la loi fédérale sur le renseignement ne permettrait une telle interdiction que si les Nations unies prenaient une décision dans ce sens. Sur cette base, deux groupes terroristes sont donc actuellement effectivement interdits : "Al-Qaïda" et l'"État islamique".

Mais le Conseil fédéral a de nouveau très bien condamné les positions et les actions inacceptables du Hamas. Mais il méconnaît et nie le fait que, sans une interdiction claire, le Hamas continue de bénéficier d'une légitimité en tant qu'acteur politique normal. Et ce d'autant plus que le

Hamas peut se déplacer librement en Suisse, y collecter des dons et y gérer ses finances. Cela est impensable dans l'UE, aux Etats-Unis et dans d'autres pays, où le Hamas est depuis longtemps considéré comme une organisation terroriste.

L'interdiction du Hamas doit venir maintenant

Les deux organisations faîtières juives sont horrifiées par les attaques brutales du Hamas. Il s'agissait de la terreur la plus pure contre des civils - hommes, femmes, enfants et personnes âgées. Le Hamas a montré à tous, sans pitié et sans retenue, ce qu'il représente. Il est plus que temps que le Conseil fédéral et le Parlement se positionnent clairement et donnent un signal. En Suisse aussi, le Hamas doit être désigné et traité pour ce qu'il est : une organisation terroriste.